



À : David ACHILLI – DRH Site
Eleonore MATHONNIERE – Responsable des
Relations Sociales Site

Copie : Marie GAUDRE – Directrice d'Établissement

Objet : Demande d'ouverture d'une négociation locale concernant le « PROJET RELATIF À LA FERMETURE DE L'ACTIVITÉ PASTILLAGE D'ARIANEGROUP »

Dans le cadre du projet ci-dessus évoqué, les Organisations Syndicales représentatives du site de Saint-Médard en Jalles vous demandent l'ouverture d'une négociation locale quant aux différentes conditions de mise en œuvre de mobilités ou de reclassements qui concernent un collectif important.

En effet, si un groupe projet devait être mis place pour traiter du redéploiement des salariés, nous considérons que le traitement social nécessite d'être négocié avec les Organisations Syndicales.

Par le passé, et pour cette activité spécifiquement, la direction a toujours dialogué avec les organisations syndicales pour, par exemple, les accords VSD qui intéressaient la société.

Par conséquent nous considérons qu'il doit en être de même dans le cadre d'un tel projet, où le volet social est si important. Nous considérons que les mesures à adopter étant collectives, il est nécessaire d'ouvrir une négociation qui permettrait de traiter, et de façon non exhaustive, de la méthodologie, des conditions salariales de reclassement, de mobilité ou bien encore de la formation au poste.

Enfin, pour permettre aux mobilités en cours, pour lesquelles les salariés concernés sont d'accord, de pouvoir se concrétiser, nous demandons à ce qu'elles s'opèrent mais que les avenants aux contrats soient suspendus jusqu'à ce que la négociation soit close.

Le 07 septembre 2020.

Les Délégués Syndicaux :
Fabien GRECH – CFDT ;
Mathieu RICHARD – CFE-CGC ;
Tatiana PONTERIE – CGT ;
Christophe BRETHERS – SUD.